

Le Monde des Parlements

Revue trimestrielle de l'Union interparlementaire

Septembre 2002
N° 7

L'invité :

**M. Pier Ferdinando Casini,
Président de la Chambre des Députés italienne**

"La diplomatie parlementaire est en plein essor"



Photo : Chambre des Députés italienne

M. Pier Ferdinando Casini, Président de la Chambre des Députés italienne

Europe tente de convaincre les producteurs de drogue en Colombie que les plantations de coca doivent être détruites, mais, en même temps, nous, les pays riches, fermons nos marchés aux produits agricoles latino-américains, pour satisfaire nos fermiers. Et ce n'est-là qu'une de nos nombreuses contradictions. Cela étant dit, les choses bougent. Après le 11 septembre, la guerre contre le terrorisme est devenue une priorité sacro-sainte, mais nous ne devons pas perdre de vue le rapport Nord-Sud, entre pays riches et pays pauvres. Nous nous tromperions nous-mêmes si nous imaginions que nous pouvons construire un monde meilleur et en paix sans prendre en considération ce problème.

Q : L'Italie est très engagée à combattre la faim dans le monde. La situation s'est encore aggravée depuis le dernier sommet de la FAO à Rome. Que faut-il faire ?

Pier Ferdinando Casini : Nous ne pouvons pas nier que la situation soit décevante. Les gouvernements hésitent à prendre des décisions qui peuvent être mal interprétées par l'opinion publique. Il est facile de dire « aidons les pays pauvres », mais il est beaucoup plus difficile d'agir pour changer les choses. Prenons un exemple : l'Eu-

Q : Les Parlements doivent-ils s'engager davantage ?

P.C. : Les Parlements doivent en permanence contrôler l'action des gouvernements. Ils ont un rôle très important à jouer, non seulement parce que la diplomatie parlementaire est en plein essor et parce que l'Union interparlementaire jouit d'une visibilité nouvelle, mais aussi parce que les parlements représentent toutes les forces politiques en présence. Les gouvernements changent, les parlements, de par leur nature, sont le siège naturel de toutes les forces politiques, raison pour laquelle ils doivent s'assurer que les gouvernements discutent des problèmes qui touchent tout le monde.

Q : Cela peut-il vraiment être fait ?

P.C. : Nous devons le faire ! Il ne s'agit pas seulement d'un acte de charité ou de philanthropie, ou d'un simple exercice de rhétorique. Et j'espère que la politique de demain ne sera pas seulement conçue avec un pragmatisme sans idéaux. Les problèmes soulevés lors du dernier Sommet de la FAO ne sont pas seulement d'ordre moral,

(Suite en page 2)

Sommaire

Réunion parlementaire de Rome	1-5
Éditorial	3
Le Comité des droits de l'homme des parlementaires fête ses 25 ans	6-7
Séminaire sur le parlement et le processus budgétaire	8
Réunion parlementaire de Johannesburg ..	10-11
Evolution parlementaire	12

il en va de l'intérêt des pays riches, qui seraient bien myopes s'ils ne s'engageaient pas à prendre en charge un équilibre du monde qui englobe tous les pays. Car il est normal que le faible fasse appel au puissant : lorsque des immigrants clandestins débarquent par milliers sur les côtes européennes, l'Europe et l'opinion publique européenne doivent voir qu'il s'agit d'une question qui va au-delà d'un simple problème de flux migratoire ou de problèmes inhérents à l'Afrique. Considérer ce problème de ce seul point de vue ne nous permettra jamais de comprendre la complexité du monde.

Q : L'alimentation est-elle un droit, avec tout ce que cela implique ?

P.C. : Bien entendu, l'alimentation est un droit, mais l'affirmer est presque un exercice de rhétorique si nous sommes incapables de distribuer de la nourriture à ceux qui ont faim. Les pays riches doivent aider les pays pauvres, au niveau local avant tout. Car c'est au niveau local qu'il faut, comme l'a dit le Directeur général de la FAO, Jacques Diouf, enseigner à pêcher, au lieu de donner du poisson. Je pense aussi qu'une société multiraciale, multi-ethnique et multi-religieuse, elle existe déjà en Occident, doit s'ériger contre les récentes poussées de xénophobie et de racisme. Nous devons combattre la corruption, le gaspillage et le terrorisme.

Q : Vous avez évoqué l'Union interparlementaire. Quel est selon vous le rôle de l'UIP dans la coopération internationale ?

P.C. : La diplomatie parlementaire est en plein essor. Dans les pays européens, comme dans le reste du monde d'ailleurs, il y a une grande reprise des initiatives interparlementaires. Les contacts bilatéraux sont importants, mais il doit aussi y avoir des forums multilatéraux où les parlementaires puissent se rencontrer. A mon avis, le risque

existe de voir les initiatives prises par les parlements et par l'UIP faire double emploi. Par exemple, au sein même du parlement italien, des groupes de parlementaires ont signé des accords avec des associations d'autres parlements. En même temps, il existe des groupes d'amitié, dans le cadre de l'Union interparlementaire. Je pense que l'Union interparlementaire doit devenir l'organisation mondiale des parlements. Nous devrions tous nous engager à favoriser son développement, à augmenter le nombre de ses membres et à rehausser son importance. Ce « forum » de la diplomatie parlementaire qui réunit les représentants des parlements du monde entier est également d'une importance fondamentale pour l'ONU.

Q : Vous êtes également très engagé dans le dossier du Moyen-Orient. Vu la situation sur le terrain, que proposez-vous ?

P.C. : Le Moyen-Orient est pour nous une question essentielle. J'ai reçu le Président de la Knesset, Avraham Burg, et je suis également en contact avec Ahmed Qoreï « Abou Ala », le Président du Conseil législatif palestinien. Nous voulons que l'Etat d'Israël puisse vivre en paix et en sécurité, mais nous voulons également qu'il y ait un futur pour les milliers de Palestiniens qui sont désespérés et qui ont le droit d'avoir leur Etat. Le Parlement italien a voté, à l'unanimité, une motion à ce sujet. Pour être tout à fait clair, le problème ne sera pas résolu par la violence et les attaques terroristes, ou par les incursions de l'armée israélienne. Il n'y aura de progrès qu'en retournant à la table de négociation et en pressant l'Autorité palestinienne de prendre position contre le terrorisme.

Q : L'UIP peut-elle aider dans ce sens ?

P.C. : L'UIP est certainement un des meilleurs endroits où nous puissions travailler dans ce sens. ■

Des parlementaires réunis à Rome s'engagent à promouvoir le droit à l'alimentation

Le Président de la Chambre des Députés italienne, M. Pier Ferdinando Casini, est intervenu devant le Sommet mondial de la FAO au nom de l'Union interparlementaire pour transmettre le message de quelque 200 parlementaires de 80 pays, à savoir qu'ils sont fermement résolus à combattre plus efficacement la faim.

« L'Union interparlementaire, que j'ai l'honneur de représenter aujourd'hui, est fermement convaincue que l'engagement pris par les Etats au Sommet mondial de l'alimentation de 1996 et consistant à réduire de manière notable la faim et la pauvreté d'ici 2015, doit impliquer les institutions législatives nationales », a déclaré M. Casini. Ce dernier a expliqué ensuite que les participants à la réunion parlementaire du mardi 11 juin à Rome, organisée par le Groupe interparlementaire

Réunion parlementaire de Rome.
De gauche à droite :
Mme Mary Robinson, Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme ;
M. Antonio Martino, Président du Groupe interparlementaire italien et Ministre italien de la défense ;
M. Marcello Pera, Président du Sénat italien ;
M. Pier Ferdinando Casini, Président de la Chambre des Députés italienne et M. Anders B. Johnsson, Secrétaire général de l'UIP.



italien et l'UIP, ont exprimé « leur préoccupation de voir que, cinq ans après le Sommet, l'objectif déclaré de réduire de moitié la population touchée par la malnutrition dans le monde semble encore plus éloigné que jamais. Seules quelques nations ont pris des mesures significatives à l'échelle requise pour atteindre cet objectif. Le taux de malnutrition dans le monde demeure élevé, chose inadmissible, tout comme le taux de réduction de ce chiffre », a martelé M. Casini.

« Lors de sa récente session à Marrakech, l'UIP a approuvé un message spécial au Sommet », a ajouté M. Casini, relevant que les parlements membres de l'UIP considèrent qu'il importe tout particulièrement de réaffirmer le droit de tout individu à une alimentation suffisante et de ne pas souffrir de la faim; d'agir d'urgence, aux niveaux national et international, pour que l'objectif de réduire de moitié le taux de malnutrition d'ici 2015 soit atteint; de poursuivre, dans le cadre des négociations commerciales multilatérales en matière agricole, le processus de fixation des termes et conditions à même d'améliorer la sécurité alimentaire.

Enfin, M. Casini a indiqué que « le paragraphe 10 de la Déclaration du Sommet mondial de l'alimentation : cinq ans après appelle les Etats à élaborer une série de directives pour concrétiser progressivement le droit à une alimentation suffisante pour tous. Nous sommes convaincus que ces directives devraient mettre en exergue le droit à l'alimentation comme norme contraignante et proposer des modalités concrètes de mise en œuvre. Elles devraient également préciser les obligations incombant aux gouvernements aux niveaux national et international, en gardant à l'esprit la responsabilité d'autres parties prenantes et la contribution attendue de leur part, y compris les organisations internationales et – éventuellement – le secteur privé ». En conclusion, il a souligné la nécessité pour tous de s'attacher résolument à la réalisation des objectifs ambitieux et impératifs du Sommet mondial de l'alimentation. Les parlements et l'UIP mettront tout en œuvre pour offrir aux laissés-pour-compte de la planète des perspectives d'une vie d'espoir et de dignité. ■



Photo : Luxardo/Chambre des Députés italienne

Éditorial

Vous avez dit démocratie ?

« La diplomatie parlementaire est en plein essor », affirme le Président de la Chambre des Députés italienne, M. Pier Ferdinando Casini, dans nos colonnes. Et force est de constater que de Rome - *Sommet sur la faim dans le monde – Cinq ans après* - à Johannesburg - *Sommet sur le développement durable* -, en passant par New York - *Sommet consacré aux enfants* - jamais les législateurs n'ont autant œuvré pour trouver des solutions aux problèmes qui préoccupent les citoyens du monde entier.

Qui dit « diplomatie parlementaire » pense « démocratisation des institutions », donc justice. D'où vient alors ce constat amer, résumé par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) dans son *Rapport mondial sur le développement humain 2002*, que « sur le plan économique, politique et technologique, le monde n'a jamais paru aussi libre, ni aussi injuste » ?

Sans doute au fait que les citoyens, toutes tendances politiques et régions géographiques confondues, ont l'impression que s'ils sont plus libres sur le plan politique - encore que, après le 11 septembre 2001, la lutte contre le terrorisme soulève quelques questions - leur destin leur échappe, puisque les grandes décisions qui affectent leur quotidien se prennent ailleurs qu'au sein des parlements qui les représentent, dans les hautes sphères où ils n'ont pas voix au chapitre. Ce n'est donc pas un hasard si le PNUD recommande le renforcement des pratiques démocratiques dans les institutions internationales.

Que faire alors pour « humaniser » la démocratie et « démocratiser » les institutions internationales qui régissent la vie des gens ? La réponse à cette question est en partie entre les mains des parlements, qui luttent pour acquérir plus d'influence sur la scène politique internationale et aspirent à une coopération plus étroite avec l'ONU et les institutions financières internationales. Vous avez dit démocratie ? ■

L.B.

M. Antonio Martino, Président du Groupe interparlementaire italien et Ministre de la Défense l'affirme :

« Il faut s'attaquer aux causes profondes de la faim dans le monde »

Q : Quel est selon vous le bilan de la réunion parlementaire de Rome ?

Antonio Martino : Le bilan est positif. Tout comme le fait que l'on parle de la faim dans le monde. C'est un problème qui a des causes bien précises et qui touche des zones spécifiques. Si nous nous attaquons à ces causes, nous pouvons espérer obtenir de bons résultats. En revanche, si nous partons de l'hypothèse que la faim est un problème global, nous n'irons nulle part.

Q : Les parlements doivent-ils être associés aux décisions prises lors des grands sommets et notamment lors des réunions du G-8 ?

A.M. : Je vous donnerai une réponse qui n'engage que moi et que d'autres ne partagent peut-être pas. Le G-8 n'est pas le gouvernement du monde. Partant de cette hypothèse, la position de ceux qui le contestent et celle de ceux qui le soutiennent doivent en être relativisées. Le G-8 est une occasion, pour les dirigeants des huit grands pays qui le composent, de se retrouver et de débattre de sujets d'intérêt général. C'est plus un lieu de discussion qu'un lieu de

prise de décisions. Si cela est le cas, les parlements n'ont pas besoin d'y être associés. Par contre, si le G-8 devenait un lieu de prise de décisions concrètes, les parlements y auraient alors toute leur place.

Q : En tant que Président du Groupe interparlementaire italien, que pensez-vous de la réforme de l'Union interparlementaire ?

A.M. : A mon sens, une chose est importante : lors des conférences de l'UIP, il faut essayer de définir, de façon rigoureuse, les thèmes de discussion, afin que nous abordions des problèmes concrets et que nous parlions de solutions concrètes. Parce que lorsque les discussions ne portent pas sur un thème déterminé, chacun parle de ce qui l'intéresse et la réunion se disperse. Je pense notamment au débat général sur la situation politique et sociale dans le monde, qui n'intéresse pas grand monde. Pour rendre les discussions plus dynamiques, nous pourrions, pour chaque session, présenter à l'avance un document préparé par un expert, qui donnerait un cadre aux débats. Nous aurions ainsi des discussions plus incisives.

Elles et ils ont dit :

Deux experts ont également participé à la réunion parlementaire organisée par le Groupe interparlementaire italien et l'UIP, en présence de 10 Présidents de parlements, M. Jean Ziegler, Rapporteur de l'ONU pour le droit à l'alimentation, et M. Jeffrey Sachs, Directeur du centre de développement international de l'Université de Harvard.

M. Jean Ziegler, Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation de la Commission des droits de l'homme de l'ONU

« Les parlements, pivot central du droit à l'alimentation »

droit à l'alimentation. Car lorsqu'on parle de loi-cadre, il faut commencer par faire l'inventaire de toutes les lois existantes dans un pays donné, pour avoir une vue d'ensemble de celles à caractère négatif, pouvant porter atteinte au droit à la terre et à l'eau, en violation du droit à l'alimentation. Un certain nombre de mesures positives, dont nous avons constaté l'effet immédiat, même dans les pays plus démunis, doivent être prises.

Q : Que peuvent faire les parlements pour lutter contre la faim dans le monde ?

J.Z. : Je suis optimiste. C'est de la part des parlements que vont venir le soutien, l'assistance et la solidarité dont nous avons essentiellement besoin pour sauvegarder ce nouveau droit. Le droit à l'alimentation existe désormais. Sur le plan international, il est reconnu comme un droit de l'homme à égalité avec les droits civiques et politiques. La grande bataille est maintenant de rendre ce droit justiciable, c'est-à-dire de faire en sorte que des groupes d'hommes et de femmes affectés par ce fléau, ou des individus puissent s'adresser à des instances judiciaires nationales et internationales pour rendre effectif l'accès à la terre – par une réforme agraire – et l'accès à un revenu qui permette à ces personnes d'acheter les aliments qui leur permettent de vivre. Il faut aussi se protéger contre les sociétés multinationales qui privatisent l'eau et qui vendent l'eau potable beaucoup trop cher, comme c'est le cas actuellement dans plusieurs villes du Brésil notamment. Le droit à l'alimentation comporte une multitude d'aspects quand il s'agit de sa « justiciabilité ». Qui dit « justiciabilité », pense loi. Et ce sont les parlements qui font les lois. Ici, à Rome, le forum des parlementaires est peut-être plus important que le congrès de la FAO, puisque ce sont les parlementaires qui devront maintenant prendre les mesures législatives adéquates pour rendre le droit à l'alimentation justiciable.

Q : Les parlements sont-ils prêts à le faire ?

J.Z. : La plupart des parlementaires présents ici sont issus de grandes démocraties et ces dernières fonctionnent, selon Montesquieu, sous le régime de la séparation des pouvoirs. Nous savons que la négociation internationale d'Etat à Etat est l'affaire de l'Exécutif, et partant de là, le problème est l'exclusion des parlements des grandes négociations internationales. Un nouveau cycle de négociations va commencer à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Il va durer des années et achever la libéralisation des marchés, et l'universalisation des brevets. Les décisions qui en découleront vont affecter, de façon très concrète, le destin de centaines de millions de personnes à travers le monde. Que va-t-il se passer si les parlementaires sont exclus de ces négociations et si l'OMC ne reconnaît pas le droit à l'alimentation ? Certains pays européens et du tiers-monde estiment que la libéralisation des marchés doit se faire à condition que la souveraineté alimentaire soit assurée. Cela veut dire que la libéralisation des marchés est possible uniquement si l'autosuffisance alimentaire est achevée et garantie. Or, cette réserve de la sécurité alimentaire que les organisations non gouvernementales et les mouvements sociaux très présents ici à Rome exigent, seuls les parlements peuvent le réaliser en forçant leurs gouvernements dans les négociations avec l'OMC à inclure cette condition. Les parlements sont donc le pivot central de la lutte pour le droit à l'alimentation.

Q : Que faut-il faire pour soutenir le droit à l'alimentation ?

Jean Ziegler : Pour faire valoir le droit à l'alimentation devant la justice, il nous faut une loi-cadre, comme l'a dit Mme Robinson, la Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme. La question est compliquée, car il ne suffit pas de voter une loi consacrant le

M. Jeffrey Sachs, Directeur du centre de développement international de l'Université de Harvard

« Un véritable partenariat entre pays riches et pauvres »

dans les faits. Dans les pays nantis, par exemple, les parlementaires doivent contribuer au renforcement de l'aide financière internationale en faveur des pays les plus démunis. Dans les pays pauvres, un rôle majeur est dévolu aux parlementaires pour que le cadre politique national soit à même de promouvoir l'ouverture, la transparence, la démocratie, les droits de l'homme et la volonté de relever les défis sociaux en matière de santé, d'éducation, de productivité agricole et d'élimination de la faim. Il s'agit là d'un partenariat dans lequel doivent s'impliquer tous les pays du monde et, par définition pour ainsi dire, tous les parlements du monde.

Q : Comment expliquez-vous le manque de volonté politique ?

J.S. : Beaucoup de pays riches ont, à mon sens, tort de penser que les problèmes sont insolubles ou qu'ils finiront par disparaître. C'est un jugement erroné dans les deux cas. Ces problèmes sont solubles, mais ils ne se régleront pas d'eux-mêmes sans effort et ne sauraient non plus se régler uniquement au niveau des pays pauvres. Il faut un véritable partenariat entre pays riches et pauvres au-delà des mots, car il est facile de faire des discours. Je parle en termes de dollars, d'euros, de financement réel pour assurer le règlement de ces problèmes. Et je pense que le jour où les pays riches se rendront mieux compte de la nécessité d'une aide financière plus substantielle assortie de meilleures politiques et du fait que l'aide requise dépasse l'offre actuelle mais pas au point de grever une économie prospère (je parle de sommes fort modestes par rapport aux énormes revenus des pays nantis), l'aide internationale sera plus conséquente.

Q : L'alimentation est-elle un droit ?

J.S. : Bien entendu, l'alimentation est un droit en ce sens que l'on meurt si l'on ne mange pas à sa faim. Et le droit à la vie est le premier droit. Ainsi, devant la famine ou le risque de famine de grande ampleur, comme c'est le cas en Afrique australe en ce moment même, le monde doit réagir, sans se demander s'il est en droit de le faire ou non, mais au titre des normes internationales des droits de l'homme. Il doit réagir vite parce qu'il ne sert à rien de fournir trop tard l'aide alimentaire requise, car les destinataires auront déjà trépassé. Et lorsqu'on est confronté à de multiples crises, comme en Afrique où sévissent la sécheresse, la faim et des pandémies, l'apport de l'aide et de l'attention requises se révèle encore plus urgent.

Que peuvent faire les parlements pour lutter contre la faim dans le monde ?

L'avis de trois parlementaires présents à la réunion de Rome

Mme Marthe Amon Ago, Première Vice-Présidente de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire

« Il faut donner aux parlementaires les moyens d'aider les populations »

Marthe Amon Ago : Les parlements peuvent faire beaucoup. Les élus des peuples étant les personnes indiquées pour encadrer la population. Un parlementaire se rend dans les villages les plus reculés, il est donc au courant de tout ce qui se passe. Le parlementaire peut être formé, il faut lui donner des moyens d'encadrement, créer des associations, informer les coopératives de femmes et d'enfants, et les personnes qui ne travaillent pas.

Q : Leur demandez-vous concrètement d'être plus actifs, en essayant par exemple de convaincre les gouvernements qu'il faut agir ?

M.A. A. : Vous savez, chez nous par exemple, le parlementaire n'a pas une grande possibilité, institutionnellement parlant, de convaincre le gouvernement. Parce qu'il ne peut pas renverser le gouvernement. Nous vivons dans un régime présidentiel, ce n'est donc pas au niveau des gouvernements que le parlementaire peut agir. Ce que nous demandons, c'est que les organisations internationales prévoient des financements en faveur du parlement, directement. Par exemple, pour pouvoir donner les moyens au parlementaire de suivre l'utilisation de certains crédits. De nombreux jeunes gens veulent mettre en place une petite coopérative agricole. Mais, même si l'opération ne leur coûte que 1'000 euros, ils ne peuvent pas démarrer, faute d'argent. Ils s'adressent aux parlementaires parce qu'ils les considèrent comme étant les plus proches d'eux. Or, le parlementaire n'a pas les moyens de leur venir en aide. Si des aides pouvaient être apportées dans ce sens, cela serait vraiment intéressant.

M. Rafael Moreno, Sénateur chilien

« Les parlements doivent refléter ce que les citoyens ressentent »

Ils doivent refléter ce que les citoyens que nous représentons ressentent, la vérité de ceux qui nous élisent et non pas relayer la rhétorique des gouvernements. Que demandent nos électeurs ? Du travail et un marché pour leurs produits. Ils demandent que l'on comprenne les conséquences de la mondialisation et le déplacement des populations de leur lieu d'origine. Car il y a une grande incohérence entre ce que les gouvernements déclarent et la réalité. Les populations qui souffrent de la faim sont en grande partie issues du milieu rural et ceux qui ont faim, dans les villes, ont faim parce qu'ils ont abandonné le secteur rural. Nous devons donc avoir une politique plus concrète. Comment arriver, par exemple, à un accord avec le gouvernement des Etats-Unis, alors que celui-ci octroie des subsides, pour plus de 125 milliards de dollars en cinq ans, à ses agriculteurs ? Que signifie un tel accord pour les producteurs chiliens ? Rien. Il signifie tout simplement que nous devons baisser nos droits de douane, ouvrir nos frontières et dépeupler notre agriculture pour, ensuite, dépendre de l'agriculture excédentaire d'autres pays, qui ne sont pas les pays pauvres.

Mme Julia Valenzuela Cuellar, Membre du Congrès de la République du Pérou

« Les parlementaires doivent légiférer en faveur des besoins des populations »

Les parlementaires ont une mission très importante, un engagement très sérieux avec nos électeurs, face à la réalité de nos pays respectifs. Nous devons prendre des initiatives législatives qui tiennent compte des besoins des populations et légiférer dans ce sens. Nous devons le faire en collaboration avec l'Union européenne et les pays riches. On parle beaucoup de combattre violence, de sauvegarder les droits de l'homme, mais cela devient de la rhétorique. Les citoyens ne croient plus à ces belles paroles. Ce dont le peuple et les familles ont besoin, c'est que leurs dirigeants et leurs représentants au parlements agissent en représentation de ces familles. Qu'ils adoptent des lois en faveur de toute la population. Il est inutile de voter trop de lois qui ne servent pas l'intérêt de tous les habitants du pays. Nous, les parlementaires, nous devons freiner la corruption, lutter contre le trafic de drogues, le narco-terrorisme, la prostitution et le trafic de jeunes filles, la violence familiale, l'abus d'enfants qui ne cesse d'augmenter au sein même du foyer. Nous prenons des mesures pour corriger cela, comme par exemple, de trouver des foyers d'accueil pour tenter de résoudre ce problème. Certes, nous avons des ONG et des institutions qui travaillent, mais elles le font de façon isolée. Ce dont nous avons besoin, c'est de disposer d'instruments et de moyens pour travailler ensemble, pour faire face à cette forme de corruption malsaine pour la population.

Le Comité des droits de l'homme des parlementaires fête ses 25 ans

Le Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP, qui fête cette année ses 25 ans d'existence, a tenu sa 98^e session à Genève, du 24 au 28 juin 2002. Les cinq membres du Comité, ainsi que le Chef de l'opposition du Togo expliquent l'importance de ce mécanisme créé en 1976 par l'organisation mondiale des parlements.



Photo : STUIJP

Membres du Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP.
De gauche à droite : M. Mahinda Samarasinghe, Mme Ann Clwyd, M. Juan Pablo Letelier, Mme Veronika Nedvedova et M. Mahamane Ousmane.

M. Juan Pablo Letelier, Vice-Président du Parlement chilien Président du Comité des droits de l'homme des parlementaires

« **L'UIP et son Comité contribuent à faire cesser les violations des droits de l'homme des parlementaires** »

L'UIP est une organisation internationale très importante, car elle est la seule organisation regroupant la quasi-totalité des parlements nationaux dans le monde. Cette institution et son Comité des droits de l'homme ont fait leurs preuves. A travers les mécanismes qui leurs sont propres et grâce à leurs procédures publique et confidentielle, l'UIP et son Comité ont contribué, dans de nombreux cas, à faire cesser les violations des droits de l'homme à l'encontre de parlementaires et à mieux faire connaître, au sein même des parlements, les moyens pour venir en aide aux élus des peuples. Notre Comité sensibilise également les représentants des parlements membres de l'UIP, afin qu'ils interviennent, de façon urgente, en faveur des parlementaires dont la vie est en danger, ou dont les droits sont bafoués, et ce partout dans le monde.

M. Mahinda Samarasinghe,
Ministre du travail du Sri Lanka
Vice-Président du Comité des Droits
l'homme des parlementaires

« **Un facteur clé pour la démocratie** »

Sauvegarder les droits de l'homme des parlementaires est un facteur clé pour la démocratie. Les parlementaires sont les législateurs qui mettent en place le cadre légal nécessaire à toute démocratie et ils veillent à ce que les lois qu'ils adoptent soient effectivement mises en œuvre. Agir pour assurer que les parlementaires puissent s'exprimer librement dans l'exercice de leur fonction sans crainte de représailles et pleinement exercer leurs libertés fondamentales est essentiel pour la démocratie, car sauvegarder les droits de l'homme des parlementaires, veut dire sauvegarder les droits de tous les citoyens et, en fin de compte, l'institution du parlement elle-même et, avec elle, la démocratie ! On comprend donc l'important travail qu'effectue le Comité des droits de l'homme des parlementaires lorsqu'il met tout en œuvre pour que les parlementaires puissent tout simplement faire leur travail.

Mme Ann Clwyd, Membre du
Parlement britannique
Membre du Comité des droits
de l'homme des parlementaires

"**Notre façon de procéder a fait ses preuves**"

Le succès de ce Comité est évident. Je n'en suis pas membre depuis longtemps, mais j'ai constaté l'influence qu'il peut avoir quand il vient en aide à des parlementaires en difficulté, à travers le monde. Cette activité est très importante lorsque nous réussissons à aider des personnes qui ont été élues comme nous, à avoir la même liberté que nous avons. Notre façon de procéder a fait ses preuves, puisque des personnes ont été libérées des prisons de leurs pays, certaines ayant même pu effectuer leur retour d'exil. Les parlementaires ont tendance à beaucoup parler, mais dans ce cas, cela s'est avéré utile.

Mme Veronika Nedvedova,
Parlementaire tchèque Membre du Comité des
droits de l'homme des parlementaires

« **Nous devons intervenir là où les violations sont commises** »

Le Comité joue un rôle important dans la sauvegarde de la diplomatie parlementaire. Chaque parlementaire y contribue. Car les violations des droits de l'homme des parlementaires sont un danger pour la démocratie. La République tchèque pourrait mentionner de nombreux exemples, de triste mémoire, qui ont eu lieu au temps du régime totalitaire. Bafouer les droits de l'homme met en danger toute démocratie. Bafouer les droits de l'homme des parlementaires est une attaque directe contre la démocratie. En tant que membre du Parlement tchèque et citoyenne d'un pays qui a connu un régime totalitaire, je pourrais mentionner de nombreux exemples de triste mémoire. La démocratie n'est pas un bien acquis, nous devons donc agir, autant que faire se peut, là où des violations des droits de l'homme de parlementaires sont commises, y compris en ayant recours à la diplomatie parlementaire. Ce Comité, qui sait se servir de la diplomatie parlementaire au moment opportun, est un bon instrument pour défendre les droits de l'homme des parlementaires, et nous devons l'utiliser sans relâche.

Me Yawovi Agboyibo, Chef de l'opposition du Togo
Ancien membre du Comité des droits de l'homme
des parlementaires

« Sans le Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP, la situation serait catastrophique »

Q : L'UIP a organisé un séminaire sur les relations entre partis majoritaires et minoritaires dans les parlements. Pensez-vous qu'aujourd'hui les oppositions sont plus présentes dans la vie politique africaine ?

Yawovi Agboyibo : Pour ce qui me concerne et en observant un certain nombre de pratiques dans des pays que je connais, je dis que cela est très difficile. Je prendrai le cas précis de mon pays. Le régime en place — et ce que je dis pour le Togo est vrai pour d'autres pays africains — n'est pas prêt à accepter l'opposition, et surtout l'opposition parlementaire, comme quelque chose de normal. Ce n'est pas la première fois que nous avons une Assemblée monocolor. Nous avons 81 députés qui sont tous de la sensibilité du régime. Une telle anomalie n'est pas spécifique au Togo, vous la retrouvez dans plusieurs autres pays africains. Dans certains pays africains, où l'opposition est représentée au Parlement, il est également dommage de constater que son impact réel est très faible. Il y a quelques exceptions, tel que le Bénin, où l'opposition parlementaire jouit d'un réel pouvoir et d'une véritable audience. Et je crois réellement qu'elle fait un travail positif et constructif. Mais dans la plupart des pays africains aujourd'hui, l'opposition a des difficultés terribles à s'exprimer.

Q : Des séminaires tels que celui organisé par l'UIP à Libreville sont donc nécessaires ?

Y.A. : Oui. J'étais présent à Libreville. Ce genre de séminaire sensibilise à la fois les gouvernants et l'opposition. Je peux vous dire que l'impact qu'il a eu dans mon pays est extrêmement positif. C'est également vrai pour d'autres pays africains. A Libreville, l'adoption d'un statut type de l'opposition était au centre de nos discussions. Ce statut a été approuvé, le tout c'est que les partis d'opposition traduisent ce statut dans les faits.

Q : L'UIP a créé le Comité des droits de l'homme des parlementaires. Pensez-vous qu'aujourd'hui, les droits de l'homme des parlementaires en Afrique soient plus respectés ou estimez-vous au contraire que ces droits sont de plus en plus bafoués ?

Y.A. : Le contexte n'est pas facile. Dans des pays en voie de démocratisation, il y a des résistances qui sont très fortes pour ce qui est du respect des droits des parlementaires. Je continue à penser que s'il n'y avait pas l'UIP et son mécanisme, le Comité des droits de l'homme des parlementaires, la situation serait catastrophique. L'illustration type, c'est mon cas. Si je suis ici à Genève aujourd'hui, c'est avant tout pour exprimer ma gratitude pour l'immense travail accompli par l'UIP pour ma libération. Je peux vous dire que sans les pressions du Comité et, notamment, la perspective de ce qui allait se passer à Marrakech, nos gouvernants, le régime au Togo, ne m'auraient jamais remis en liberté. A nous d'exploiter au mieux les mécanismes mis à la disposition des parlementaires. Malheureusement, parfois, la diffusion qui doit se faire autour de ces cas [d'abus] reste à parfaire. Malgré la confidentialité des cas, nous devons de temps en temps trouver des moyens pour faire écho au travail de l'UIP pour la protection des droits des parlementaires.

M. Mahamane Ousmane, Président de l'Assemblée nationale du Niger
Membre du Comité des droits de l'homme des parlementaires

« Le Comité peut avoir un effet boule de neige »

Les parlementaires étant des élus qui bénéficient de la confiance des populations qui les ont désignés, il est important que, à ce titre-là, ils puissent jouir de l'ensemble des privilèges et des prérogatives qui sont attachés à leur statut de représentants des peuples. C'est pour cela qu'il est extrêmement important que des institutions telles que le Comité des droits de l'homme des parlementaires veillent à ce que les parlementaires puissent jouir de leurs droits et de leurs privilèges. Dans le cas contraire, nous courons tout droit à la catastrophe. Car, à partir du moment où un élu peut voir ses droits humains violés impunément, que va-t-il en être du simple citoyen qui l'a élu, qui lui a fait confiance et qui compte sur lui pour défendre ses droits ? Ce citoyen qui compte sur le parlementaire qu'il a élu pour voter les lois et contrôler l'action du gouvernement. Il est donc extrêmement important que le Comité des droits de l'homme des parlementaires puisse avoir non seulement suffisamment de moyens pour accomplir efficacement sa mission, mais aussi que ses actions puissent avoir une bonne visibilité car ceci va être un élément qui va contribuer à la promotion de ces valeurs qui sont désormais universelles : respect de l'état de droit, respect de la démocratie et respect des droits de l'homme de tous les citoyens. La promotion de ces valeurs-là passe par une action très efficace du Comité parce que cela va avoir un effet boule de neige, une sorte d'effet d'entraînement.

RÉSOLUTION DE L'INTERNATIONALE SOCIALISTE SUR LA PARTICIPATION DES PARTIS POLITIQUES ET DES PARLEMENTAIRES

Lors de sa dernière réunion à Casablanca, l'Internationale socialiste (IS) a adopté la résolution suivante :

Maîtriser la mondialisation signifie également influencer les développements globaux de façon plus politique et plus démocratique. La participation de partis politiques et de parlementaires est essentielle dans les processus politiques globaux de prise de décisions.

Ceci requiert des actions et des mesures concrètes :

1. Participation des parlementaires

1.1 Au niveau mondial, les parlementaires coopèrent aujourd'hui à l'Union interparlementaire (UIP). La place de l'UIP au sein du système des Nations Unies doit être plus institutionnalisée. L'Internationale Socialiste considère comme essentiel au 21^e siècle le renforcement de la dimension parlementaire mondiale dans les processus internationaux de prise de décision et invite l'UIP et l'ONU à mettre en avant des initiatives concrètes dans ce sens.

1.2 Les parlementaires devraient participer aux délégations des États membres aux conférences de l'ONU.

2. Participation des partis politiques

Les organisations internationales de partis devraient avoir un statut spécial au sein du système des Nations Unies, différent du statut des ONG.

3. L'Internationale Socialiste :

- Organisera des réunions en rapport avec l'Assemblée générale des Nations Unies et autres conférences mondiales.
- Etablira un Comité sur l'ONU.

Le budget d'un pays doit tenir compte de l'équité entre hommes et femmes



Participants au Séminaire "Parlement et processus budgétaire, notamment dans la perspective de l'équité entre hommes et femmes", Manille (Philippines), 23-25 juillet 2002.

Photo : Joseph Muego

« Il est essentiel de renforcer la capacité des parlementaires et du personnel parlementaire à analyser le budget, à dépouiller les documents correspondants et à comprendre les grands enjeux, notamment du point de vue du "genre" ». Telle est l'une des conclusions du séminaire intitulé *Parlement et processus budgétaire, notamment dans la perspective de l'équité entre hommes et femmes*, qui s'est tenu à Manille, du 23 au 25 juillet 2002.

Organisé par l'Union interparlementaire et le Congrès des Philippines, avec le soutien du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'Institut de la Banque mondiale, ce séminaire a été ouvert par le Président du Sénat des Philippines, M. Franklin M. Drilon, en présence notamment du Président du Parlement du Timor oriental, M. Francisco Guterres « Lu-Olo ». Lors de la cérémonie inaugurale, les personnalités suivantes se sont adressées aux délégués des parlements de la région ASEAN (Asie du Sud-Est), auxquels se sont joints leurs homologues de la Chine, de la Fédération de Russie, ainsi que du Sri Lanka : MM. José de Valencia jr., Président de la Chambre des députés des Philippines,

M. Mark Malloch Brown, Administrateur du PNUD (qui était à Manille pour procéder au lancement mondial du Rapport sur le développement humain 2002, réalisé avec la participation de l'UIP), M. Rick Stapenhurst, représentant de l'Institut de la Banque mondiale, et M. Martin Chungong, représentant du Secrétaire général de l'UIP.

Dans son rapport final, le sénateur philippin, M. Ramon B. Magsaysay jr., a souligné l'importance de la formation du personnel parlementaire et des présidents de commissions à l'analyse des politiques et des budgets en fonction de la notion de « genre ». « Cela pourrait se faire au niveau régional en faisant appel à l'expertise et aux services d'une institution mondiale comme l'UIP », a-t-il conclu.

Le séminaire de Manille s'inscrit dans le cadre d'une série de réunions régionales que l'UIP organise depuis deux ans à l'intention des législateurs. L'organisation mondiale des parlements entend ainsi les sensibiliser au rôle que joue et doit jouer le parlement dans l'ensemble du processus budgétaire et les invite à réfléchir aux moyens d'intégrer de façon égalitaire les préoccupations des hommes et des femmes dans ce processus, afin que toutes les décisions prises, tant au niveau du parlement qu'au niveau du gouvernement, portent une attention équitable aux préoccupations des deux sexes.

Les séminaires précédents ont eu lieu à Nairobi (Kenya, 2000) et Bamako (Mali, 2001). ■



Photo : Alex Nuevasparia

M. Francisco Guterres « Lu-Olo »,
Président du Parlement du Timor oriental.

perspective d'équité entre hommes et femmes, qui s'est tenu à Manille (Philippines) en juillet 2002. Le Président du parlement du Timor oriental, M. Francisco Guterres « Lu-Olo », qui conduisait cette délégation, résume les priorités du plus jeune parlement du monde.

Q : Pour la première, une délégation du Timor oriental a assisté à un séminaire interparlementaire. Qu'est-ce que cela signifie pour vous ?

M. Francisco Guterres « Lu Olo » : En effet, c'est la première fois qu'une délégation parlementaire de notre pays participe à un séminaire interparlementaire. C'est un événement important pour nous, habitants du Timor oriental, en particulier pour la délégation qui nous représente. Comme vous le savez, l'indépendance du Timor oriental date de moins de trois mois et elle a été acquise après une longue lutte pour l'autodétermination. Nos infrastructures ont été complètement détruites. Ces difficultés constituent un défi majeur. Nous nous lançons aujourd'hui dans la phase de reconstruction de notre pays, ce qui exige un gouver-

Le Président du Parlement du Timor oriental l'affirme : « La tâche qui nous attend est hérissée de difficultés »

Pour la première fois depuis son indépendance, une délégation parlementaire du Timor oriental a participé à une réunion de l'Union interparlementaire (UIP), en l'occurrence le séminaire régional, sur *Le Parlement et le processus budgétaire, notamment dans une*

nement fort, courageux et efficace de nature à assurer la bonne gouvernance à laquelle aspirent dès à présent nos concitoyens. Aussi notre présence à ce forum, quoique modeste, nous a-t-elle permis de bénéficier des lumières de nos voisins dont les délégations étaient ici présentes. Nous avons été très favorablement impressionnés par la qualité des exposés des intervenants. Tout ceci a été très utile pour notre délégation.

Q : Quelles sont les grandes priorités du nouveau Parlement du Timor oriental ?

F.G. L.O. : Le Timor oriental est un petit pays dont le peuple est tout aussi modeste mais qui aspire à la grandeur de sa souveraineté. Le Parlement national le représente conformément à la Constitution et à la Loi. Rien ne serait possible si le Parlement national légiférait contre les aspirations du peuple. D'où la nécessité d'une législation qui soit la plus cohérente possible.

Q : Quelles sont les principales tâches qui attendent les parlementaires du Timor oriental ?

F.G. L.O. : La tâche qui nous attend est hérissée de difficultés. Je citerai la plus immédiate d'entre elles : la nécessité d'améliorer la formation professionnelle et technique du personnel parlementaire. Nous disposons d'installations qui sont dans un état acceptable mais pas pour les sessions plénières. Nous n'avons pas non plus de salles annexes pour les commissions permanentes. Nous disposons simplement de quelques bâtiments préfabriqués pour le travail des commissions permanentes. Nous manquons de matériel pour le secrétariat du Parlement national, ainsi que d'autres équipements de première nécessité. Malgré toutes ces difficultés, les parlementaires sont résolus à surmonter les obstacles. ■

Appui des parlementaires britanniques à la coopération entre l'UIP et les institutions financières

Le Conseil, organe directeur de l'UIP, tiendra sa 171^e session et une session extraordinaire à Genève en septembre. Thème principal à l'ordre du jour : le *Financement du développement*. Deux parlementaires britanniques commentent les activités de l'UIP visant à renforcer la coopération avec les institutions financières.

Q : L'UIP peut-elle jouer un rôle dans la coopération avec les institutions financières ?

M. John Austin, Président du Groupe interparlementaire britannique :

Le premier devoir des parlementaires est de représenter leur peuple et l'on voit que des décisions sont prises de plus en plus, dans ce contexte de mondialisation économique, non seulement par des gouvernements mais aussi par des organisations internationales qui ne participent pas au processus parlementaire. Il est vrai que l'UIP cherche actuellement des moyens de forger des liens avec des organisations comme la Banque mondiale ou l'Organisation mondiale du commerce (OMC), ainsi que des organisations intergouvernementales comme l'ONU et ses institutions, de telle sorte que les parlementaires peuvent commencer à nouer des relations avec les organisations qui sont des centres de décisions. Je fais partie des parlementaires qui pensent que l'influence que nous exerçons au sein de l'Union européenne pour faire adopter des politiques à l'échelle européenne peut effectivement nous permettre de nous faire entendre beaucoup plus au sein d'organisations comme l'OMC.

M. John Wilkinson, parlementaire britannique :

Je suis un parlementaire britannique et pense que nous sommes confrontés à un sérieux problème d'autant plus que, s'agissant du Royaume-Uni, en sa qualité de pays membre de l'Union européenne, notre politique commerciale nous est essentiellement dictée par l'Union européenne. Il nous est ainsi impossible, en tant que parlementaires britanniques, de prendre directement part au processus de prise de décisions, ce qui serait souhaitable, et il ne nous reste plus, dès lors, qu'à agir indirectement : d'abord par des pressions sur notre gouvernement à travers le Conseil des Ministres aux fins de la poursuite de politiques raisonnables, puis au niveau intergouvernemental par l'entremise de l'Union elle-même et dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce. Et c'est tant mieux si nous pouvons promouvoir une forme de dialogue avec ces institutions. Je me réjouis que l'Union interparlementaire œuvre dans ce sens — notamment avec l'Organisation mondiale du commerce — et je pense que cela ne peut être que bénéfique.

Q : Le Royaume-Uni est l'un des cofondateurs de l'UIP et le Parlement britannique organise une conférence interparlementaire en 2004. Quelle importance revêt cette conférence pour vous ?

M. John Austin : Elle est importante pour nous en notre qualité de cofondateurs de l'UIP, mais je ne pense pas que nous soyons arrogants au point de croire que nous pouvons dicter au reste du monde comment organiser leur démocratie ou gérer leur parlement. Nous sommes actuellement dans une phase très importante de réforme dans le cadre de notre propre démocratie, avec la délégation de pouvoirs aux assemblées régionales et nationales. En fait, dans le cadre de cette réforme des procédures au sein de notre propre Parlement, notamment par une restructuration fondamentale au niveau de la seconde Chambre, je pense que nous avons encore beaucoup à offrir aux autres démocraties et beaucoup à apprendre d'elles.



De gauche à droite : M. Anders B. Johnsson, Secrétaire général de l'UIP ; MM. John Wilkinson et John Austin, parlementaires britanniques ; Mlle Christine Pintat, ancienne Sous-Secrétaire générale de l'UIP, et M. Kenneth Courtenay, Secrétaire général du Groupe interparlementaire britannique.

M. John Wilkinson : Je reconnais en toute sincérité que nous avons beaucoup à apprendre, et il est vivement souhaitable, en ce moment où l'on appréhende, dans notre propre pays, un relâchement du contrôle parlementaire de l'action de l'Exécutif, que nous partagions publiquement avec des collègues parlementaires, dans notre capitale, l'idée que nous avons tous intérêt à ce que le parlement fonctionne en tant qu'institution. Comme l'a dit John, nous avons beaucoup à apprendre. Etant donné que nous avons engagé un processus de réforme au Royaume-Uni, il serait fort intéressant pour d'autres parlementaires de voir ce que nous avons fait à ce jour et où mène notre politique de réforme, s'agissant notamment de la délégation de pouvoirs aux diverses composantes du Royaume-Uni. Actuellement, il est question aussi de gouvernement régional au Royaume-Uni. La conférence semble donc très opportune et prometteuse.

M. John Austin : Je suis d'accord avec John en ce qui concerne le rôle des parlementaires dans le contrôle de l'action de l'Exécutif. A mon avis, nous reconnaissons tous deux, sous un angle politique différent, que, tant sous les précédents gouvernements conservateurs que sous l'actuel gouvernement travailliste, nous avons assisté à une concentration de pouvoirs aux mains de l'Exécutif et un relâchement du contrôle dévolu au parlement. Au Royaume-Uni, il est intéressant de voir que nous avons délégué quelques pouvoirs aux assemblées nationales du pays de Galles et d'Ecosse et qu'à certains égards ces nouvelles assemblées ont donné aux parlementaires plus de pouvoirs sur l'Exécutif que nous à Westminster. ■

Les parlementaires s'engagent à donner un prolongement au Sommet mondial sur le développement durable

Les 312 parlementaires de 62 pays et plusieurs assemblées régionales réunis par l'Union interparlementaire et le Parlement sud-africain pendant deux jours à Johannesburg se sont engagés à « examiner systématiquement dans [leurs] Parlements le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial sur le développement durable et à en appliquer rapidement, par la législation, notamment budgétaire, les dispositions relevant de [leurs] attributions ». (Pour le texte complet de la déclaration finale, voir le site de l'UIP : www.ipu.org).

En tant que parlementaires, ils considèrent qu'il leur appartient au premier chef d'agir pour renforcer la gouvernance en réformant l'administration et ses processus de prise de décisions pour mieux refléter l'impératif qu'est le développement durable. Les parlementaires travailleront ainsi « à la mise en place de nouvelles bases de régulation et d'administration pour que l'approche intégrée du développement durable imprègne toutes les initiatives des pouvoirs publics ». Ils insistent sur « des stratégies nationales de développement durable afin d'instaurer un cadre d'action global et de fixer des objectifs quantifiés, ainsi que des règles plus détaillées en matière d'études d'impact environnemental ».

Selon la Présidente du Conseil de l'UIP, Mme Najma Heptulla, « les parlementaires, en leur qualité de législateurs, de par leurs pouvoirs en matière budgétaire et leur fonction de contrôle de l'action de l'Exécutif, sont cruciaux pour la mise en œuvre de ce qui va être décidé à Johannesburg. Nous devons exprimer les aspirations de nos peuples lors des négociations afin que le document final soit le plus complet possible et reflète ces aspirations ». Elle a rappelé que les parlementaires et les populations « aspirent à un monde où les intérêts individuels soient subordonnés au bien commun ».

La Présidente du Conseil de l'UIP a déclaré que le succès du Sommet mondial se mesurerait à l'aune de la mise en œuvre effective des textes négociés. « Un puissant mécanisme de suivi parlementaire de la Déclaration et du Plan de mise en œuvre se révèle crucial pour en assurer le succès », a-t-elle souligné.



Photo : Neeraj Naidoo

Réunion parlementaire de Johannesburg. De gauche à droite : M. Valli Moosa, Ministre sud-africain de l'environnement et du tourisme; Mme Najma Heptulla, Présidente du Conseil de l'UIP; Mme Frene Ginwala, Présidente de l'Assemblée nationale de l'Afrique du Sud; Mme Naledi Pandor, Présidente du Conseil national des Provinces sud-africaines; M. Nitin Desai, Secrétaire général du Sommet Mondial sur le développement durable et M. Anders B. Johnsson, Secrétaire général de l'UIP.

Discours de la Présidente du Conseil au Sommet mondial sur le développement durable

Prenant la parole au Sommet mondial sur le développement durable, la Présidente du Conseil de l'UIP, Mme Najma Heptulla, a fait part aux délégations gouvernementales des engagements des parlementaires réunis à Johannesburg. Elle a déclaré, en conclusion, que « trop de gouvernements et d'institutions prennent des décisions oligarchiques. Le plus souvent, ils ne traduisent pas de manière juste et impartiale la volonté du peuple et n'aspirent certainement pas au bien commun. Trop souvent aussi, les décideurs n'écoutent pas le peuple, et encore moins les pauvres, étant plutôt obnubilés par des intérêts égoïstes et, dans le pire des cas, totalement corrompus ».

« Les parlementaires ont pris conscience du fait que s'il n'y a pas de mise en œuvre immédiate des décisions prises, à l'instar de Rio, cela sera à de nombreux égards leur faute et qu'ils doivent assumer cette responsabilité »

Dans une interview au Monde des Parlements, la Présidente de l'Assemblée nationale de l'Afrique du Sud, Mme Frene Ginwala, expose le principal résultat de la réunion parlementaire.

Q : Quel est le principal résultat de cette réunion ?

Mme Frene Ginwala : Elle permet aux parlementaires de se réunir. Elle met en évidence le fait que nous avons un rôle important à jouer. Les parlementaires ont pris conscience du fait que s'il n'y a pas de mise en œuvre immédiate des décisions prises, à l'instar de Rio, cela sera à de nombreux égards leur faute et qu'ils doivent assumer cette responsabilité. C'est là le défi qu'affrontent les parlementaires : nous répétons que

nous avons un rôle à jouer, alors, ce rôle, nous devons effectivement le jouer. Il faut que nous soyons perçus comme exerçant cette responsabilité et nous en convenons tous. Il ne saurait être question d'agir isolément. Chacun en est convenu. Ainsi, d'une certaine manière, la réussite de la mise en œuvre, la concrétisation, une fois les accords signés, dépendront des parlementaires. C'est ce qui prime.

Q : Croyez-vous que les gouvernements soient aujourd'hui plus disposés à entendre votre voix ?

F.G. : Cela dépend des pays. Et cela dépend aussi, selon moi, des parlements. Parlant au nom de l'Afrique du Sud, je pense que la présentation faite par le Ministre sud-africain à la séance inaugurale a montré comment le pouvoir exécutif doit associer les parlementaires. On peut espérer que cela aura été le cas dans tous les pays. Et je pense que si certains parlements n'ont pas été informés de cette manière avant que leurs représentants ne viennent ici à Johannesburg, il leur faudra s'interroger sur le pourquoi d'une telle carence. Il y a ici de nombreux parlementaires qui font partie des délégations gouvernementales et qui alimentent eux-mêmes les négociations. C'est là un point important en soi. Mais il faut aller plus loin.

Le Secrétaire général du Sommet mondial sur le développement durable, M. Nitin Desai, et le Ministre sud-africain de l'environnement et du tourisme, M. Valli Moosa, ont aussi pris la parole à la réunion parlementaire. Ils ont expliqué au Monde des Parlements pourquoi il est important à leurs yeux que les parlements soient impliqués dans les dossiers environnementaux.

M. Nitin Desai

L'action en faveur de l'environnement appelle des textes de lois et nécessite des moyens budgétaires; il y a bien entendu un certain nombre de choses qui relèvent du pouvoir exécutif. Les parlements ont un rôle à jouer dans ces trois domaines. En outre, les parlements sont l'expression de la volonté populaire et si vous voulez réellement mobiliser la population, alors il nous faut veiller à ce que la volonté du peuple trouve une expression au parlement. Je pense en outre que les parlements, de plus en plus, ont un rôle à jouer car ils peuvent prendre du recul, évaluer les actions entreprises et déterminer ce qui reste à faire.

M. Valli Moosa

On ne saurait traiter du thème du développement durable sans y associer toutes les composantes de la société. C'est un thème transversal qui appelle souvent des décisions très délicates. C'est la raison pour laquelle il faut que les parlements s'y intéressent de manière permanente afin que nous puissions ouvrir des perspectives à long terme et ne pas nous contenter de décisions immédiates sur des questions qui ne concernent pas seulement notre génération, mais aussi les générations futures.

La Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, et les Volontaires des Nations Unies, avec le soutien de l'UIP, ont organisé un débat parallèle lors du Sommet mondial sur le développement durable, en présence notamment de la Présidente du Conseil de l'UIP, Mme Najma Heptulla, et du Président de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, M. Juan Manuel Suárez del Toro. Le Président de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge nous explique l'importance du soutien des parlements au volontariat.

M. Juan Manuel Suárez del Toro

Si à Johannesburg nous avons insisté sur le fait qu'il ne doit pas y avoir de réglementation excessive qui ferait perdre au mouvement des volontaires toute sa spontanéité ou qui mettrait un frein à ce désir désintéressé des citoyens d'agir, nous avons en revanche mis l'accent sur la nécessité, partout dans le monde, d'instaurer un cadre qui favorise une reconnaissance sociale du volontariat. Les parlements pourraient promouvoir ce type de législation, afin de permettre à la société civile de s'organiser, de se former, et de bénéficier d'une certaine sécurité dans ses actions bénévoles. Cela permettrait aux volontaires de se structurer. Les gens veulent agir, mais ce qui manque, c'est un cadre normatif qui permette à ces groupes de volontaires de se développer. Ce cadre normatif n'aurait pas pour but de réglementer ou de gérer le volontariat, mais de lui permettre d'être encore plus efficace. Et je pense que tous les parlements devraient prendre des initiatives allant dans ce sens.

VISITEZ NOTRE SITE :
WWW.IPU.ORG

Contacts :

Service de l'Information de l'UIP

Union Interparlementaire
Place du Petit-Saconnex
C.P. 438

1211 Genève 19 — Suisse
Tél. (0041.22) 919.41.16./27/61
Fax (0041.22) 919.41.60/97

Courrier électronique :
postbox@mail.ipu.org

Bureau de liaison de l'UIP avec l'ONU

821, United Nations Plaza,
9th Floor

New York, N.Y. 10017
Etats-Unis d'Amérique

Tel. (001) 212.557.58.80
Fax (001) 212.557.39.54

Courrier électronique :
ny-office@mail.ipu.org

Le Monde des Parlements,
revue trimestrielle, est une
publication officielle de
l'Union interparlementaire

Rédactrice en chef :

Luisa Ballin

Avec la collaboration de :

Moussa Ba

Catherine Blondelle

Martin Chungong

James Jennings

Alessandro Motter

David Neal

Rosario Pardo

Ingeborg Schwarz

Serguei Tchelnokov

Alain Valtat

Site web :

Serguei Tchelnokov

Imprimé par Sadag SA — France

© UIP

Évolution parlementaire

ALLEMAGNE

Le 28 juin 2002, un amendement à la loi sur les partis politiques a été approuvé, qui introduit des règles plus strictes en matière de comptabilité et précise davantage les obligations des membres des partis qui acceptent des donations. Selon l'amendement, les infractions à la loi sur le financement des partis politiques constituent désormais un délit passible d'une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à trois ans.

ARGENTINE

Le 5 juillet 2002, une nouvelle loi portant modification du Code électoral a été promulguée. On notera au nombre des nouvelles dispositions la limitation de la campagne pour les élections présidentielles à 90 jours et de la campagne pour les législatives à 60 jours. La loi limite également à 30 jours avant le scrutin toute propagande électorale dans les médias et prévoit que tout parti qui passe outre les restrictions en matière de publicité médiatique serait privé de toute subvention financière publique pour un à quatre ans.

AUSTRALIE

Le 12 mars 2002, le Règlement intérieur de la Chambre des Représentants a été modifié à l'effet de porter de 9 à 13 le nombre commissions générales permanentes. Les commissions ont été également rebaptisées, et leur mandat modifié, pour mieux refléter la structure actuelle de l'administration publique.

BELGIQUE

Le 7 mars 2002, a été adoptée une loi portant modification du Code électoral en vue d'octroyer le droit de vote aux Belges résidant à l'étranger pour l'élection des Chambres législatives fédérales et d'instaurer la liberté de choix du mandataire en cas de vote par procuration. En matière de droit électoral également, trois lois ont été adoptées en février 2002. L'une d'elles vise à assurer l'élection d'un minimum de mandataires néerlandophones au sein du Conseil de la région de Bruxelles-Capitale. Les deux autres textes visent à assurer une plus grande égalité de chances entre les candidats et à ce qu'il soit tenu davantage compte des voix de préférence exprimées par l'électeur. A cette fin, il est prévu de réduire de moitié le report des voix exprimées sur les candidats qui occupent les premières places de la liste. Il est également prévu de supprimer le système de candidats suppléants : les candidats non élus deviennent automatiquement suppléants.

DANEMARK

Le 21 février 2002, le Règlement intérieur du Folketing a été modifié à l'effet de mettre en place une nouvelle commission parlementaire dénommée "commission de politique étrangère et d'intégration" à la suite de la restructuration de plusieurs départements ministériels. Un autre amendement limite à 150 mots les motions de parlementaires à l'adresse du Premier Ministre à l'occasion de son rapport sur la situation générale du Royaume.

EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE

En juin 2002, l'Assemblée de la République a adopté les lois sur l'élection des députés de l'Assemblée, les listes électorales et les circonscriptions. Ces nouvelles lois électorales introduisent le scrutin proportionnel dans six circonscriptions comptant chacune 20 sièges. Les listes de candidats doivent être présentées par des partis, coalitions de partis ou groupes de 500 électeurs au moins et 30 pour cent au moins des candidats de chaque liste doivent être de sexe différent. Chaque électeur vote pour une liste et les sièges sont proportionnellement répartis selon la méthode D'Hondt.

En juillet 2002, l'Assemblée de la République a adopté le nouveau Règlement intérieur qui aligne les dispositions régissant son organisation et son fonctionnement sur la Constitution de 1991 et les amendements constitutionnels de novembre 2001.

INDE

Un amendement à la loi sur les traitements, indemnités et retraites des parlementaires a été promulgué en juin 2002. Il porte de 2.500 à 3.000 roupies par mois, avec effet rétroactif au 14 septembre 2001, la pension minimale des anciens parlementaires ayant siégé à la Chambre du Peuple (Lok Sabha) pendant deux législatures, mais moins de quatre ans au total, et des membres du Parlement provisoire.

En mai 2002 a été promulguée la loi de 2002 portant modification de la loi sur les traitements et indemnités des membres du Bureau du Parlement et des chefs de l'opposition au Parlement. Elle accorde, avec effet rétroactif au 17 septembre 2001, une indemnité de fonction de 2.000 roupies par mois au Président de la Chambre du Peuple (Lok Sabha) et à chaque chef de l'opposition à la Chambre du Peuple et au Conseil des Etats (Rajya Sabha), au même titre que les ministres du gouvernement. Les Vice-Présidents du Conseil des Etats et de la Chambre du Peuple bénéficient également d'une indemnité de fonction de 1.000 roupies chacun au même titre que les ministres d'Etat.

Toujours en mai 2002, la loi sur les traitements et indemnités des membres du Bureau du Parlement de 1953 a été modifiée à l'effet de prévoir des allocations familiales de 6.000 roupies par mois, l'occupation d'un logement non meublé sans payer de redevance et la prise en charge médicale des conjoints des Président(e)s de chambre/parlement qui viennent à décéder en cours de mandat. Les enfants mineurs de ces président(e)s ont désormais droit aussi à la gratuité des soins médicaux.

JAPON

Le 1er avril 2002 est entré en vigueur un amendement à la loi sur les traitements, indemnités de transport et autres des membres de la Diète nationale. Il réduit de 10 pour cent, pour la période allant du 1er avril 2002 au 31 mars 2003, le traitement mensuel des membres de la Diète nationale, y compris les Présidents et Vice-Présidents des deux Chambres. Il supprime également l'indemnité spéciale de transport de 300.000 yens par mois pour les membres ayant siégé pendant 25 ans ou plus et dont les services ont été consacrés par une motion de félicitations.

LITUANIE

Le 14 mars 2002, une résolution portant modification de la composition des commissions du Seimas a été adoptée. Elle porte à 14 le nombre de commissions dont les effectifs varient de sept membres (Commission pour la protection de l'environnement) à 24 (Commission des affaires européennes).

Le 4 juin 2002 a été approuvée une nouvelle loi référendaire prévoyant deux types de référendum : obligatoire et contraignant. La première catégorie s'impose pour les amendements aux articles de la Constitution, les modifications de la loi constitutionnelle « Sur la non-accession de la République de Lituanie à aucune Union de l'Est post-soviétiques » et sur l'affiliation de la Lituanie à des organisations internationales, impliquant le transfert partiel des obligations d'organes de l'appareil d'Etat à des institutions ou juridictions desdites organisations.

Les référendums à caractère consultatif sont organisés sur d'autres questions. Un référendum n'est valide que si plus de la moitié de l'électorat qualifié y participe. La loi entrera en vigueur le 1er janvier 2003.

NOUVELLE-ZÉLANDE

La loi de 2002 portant modification de la loi électorale est entrée en vigueur le 27 février 2002. La nouvelle loi avait pour but d'améliorer l'administration électorale en prévision des élections générales de juillet 2002. Entre autres changements, elle prévoit un système d'inscription continue des électeurs; facilite la mise en place d'une structure administrative locale placée sous l'autorité du Responsable électoral national; simplifie la procédure de requête aux fins d'élection et de rapport à l'issue du scrutin; simplifie, en outre, le processus de dépouillement préliminaire et officiel en remplaçant les dispositions actuelles par des clauses plus étendues; simplifie, par ailleurs, la proclamation des résultats électoraux définitifs en chargeant le Responsable électoral national de les rendre publics et d'en rendre compte et de recevoir les relevés de dépenses électorales des candidats; valide les suffrages, en faveur de partis, d'électeurs spéciaux qui, bien que figurant sur les listes, ont voté hors de leur circonscription normale; facilite la prise des dispositions nécessaires pour les électeurs Maoris dans tous les bureaux de vote; et offre de meilleurs services aux électeurs de l'extérieur.

ROYAUME-UNI

Le 14 mai 2002, la Chambre des Communes a modifié les dispositions de son règlement intérieur régissant les commissions parlementaires d'enquête. Elle a approuvé à ce sujet le premier rapport de la Commission ad hoc sur la modernisation de la Chambre, qui garantit aux commissions parlementaires d'enquête un secrétariat plus qualifié et un personnel d'appui et conduira à l'adoption d'une politique commune en faveur desdites commissions. La Chambre a également accepté de prendre des dispositions pour rémunérer les présidents de ces commissions et de veiller à ce qu'aucun Membre ayant présidé une commission d'enquête au cours des deux précédentes législatures ne bénéficie d'une reconduction de son mandat. Les commissions parlementaires d'enquête pourront également partager les résultats de leurs travaux avec les commissions des parlements mis en place dans le cadre de la décentralisation des pouvoirs.

SLOVAQUIE

Un amendement au Règlement intérieur a été approuvé, aux termes duquel le Gouvernement est désormais tenu de soumettre au Parlement les instruments internationaux des droits de l'homme et des libertés fondamentales; les traités internationaux dont l'application ne requièrent pas d'adoption de loi et les instruments internationaux qui consacrent directement des droits ou obligations de personnes physiques ou d'entités juridiques et priment sur les lois nationales ayant un "caractère prioritaire".